L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 15 JANVIER 1873. — 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 15 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à dix heures et demie, — Les meubles et effets qui se trouvent dans la résidence No 158, rue de Chartres. — A midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, la moitié du lougre Jeune Thérèse, tel qu'il se trouve en face de la rue des Ursulines. — Et à 5 heures à l'angle des rues Poeyfarré et Magasins, le fonds d'une grocerie et d'un salon d'huîtres.

Par Louis Stern & Bros, dans leur salle d'encan No 15 rue de Chartres — Vente à crédit de 1,000 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par Eugène Tourne, au No 22 de la rue Decatur — Noisettes, noix et marrons.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, au No 3[illegible] de la rue de Chartres — Marchandises sèches, lingerie, soieries noires ; chapeaux avariés.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procédera aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à l'adjudication d'un intérêt, soit : la moitié du lougre "Jeune Thérèse". Voir l'annonce.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procédera aujourd'hui aux ventes à l'encan après :

A 10½ heures A. M., sur les lieux, No 158, rue de Chartres, entre celles St-Anne et Madison, Deuxième District — Meubles et effets.

Et à 5 heures P. M. sur les lieux, à l'angle des rues Poyfarré et des Magasins — Le fonds d'une grocerie et d'un salon d'huîtres.

Chevaux et Mulets. — N'oubliez pas l'importante vente de chevaux, mulets, buggies, etc., qui doit avoir lieu samedi par le ministère de Messrs. Montgomery, encanteurs. Voyez l'annonce.

Prix de l'abonnement à l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25

Prix du numéro .... 5 cents.

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

SPECTACLES.

Mercredi, 15 Janvier 1873.

Académie — Battle Royal avec Lydia Thompson.
Variétés — [illegible] le soir, Roméo [illegible]
St Charles — A Life's Dream.
Musée d'Anatomie — Rue St Charles.

L'Intervention Congressionnelle.

L'intervention du Congrès dans les affaires de la Louisiane vient d'être décidée sous trois formes différentes. Il importe de les préciser avant d'examiner à quoi les mesures prises pourront aboutir.

Le Sénat a chargé le comité sur les élections de faire une enquête sur les élections dans l'Arkansas et dans la Louisiane. Ce comité, pour éviter de se transporter sur les lieux, a décidé de faire venir à Washington les membres des deux bureaux de retours de la Louisiane, du bureau Warmoth-Wharton, et du bureau Kellogg-Herron. Le comité se fera remettre, en outre, tous les retours des diverses paroisses de la Louisiane, c'est-à-dire les documents officiels de l'élection que n'ont pas eu en leur possession les membres du bureau Herron.

De son côté, la Chambre des Représentants a voté des mesures tendant à porter la lumière sur la conspiration qui a renversé le gouvernement de la Louisiane. La première de ces mesures est une résolution qui ordonne au comité judiciaire de s'enquérir de la conduite du juge Durell et de rapporter au sujet de mise en accusation, dans le cas où ce comité trouverait que le juge a usurpé une juridiction dont il n'était pas investi et a abusé de ses fonctions judiciaires pour commettre un empiètement illégal sur les privilèges constitutionnels et les droits de l'Etat.

En second lieu, le même comité judiciaire de la Chambre se trouve saisi, par l'adoption de la proposition Garfield votée comme substitut à celle de M. Sheldon, du message du Président sur les affaires de la Louisiane avec recommandation de rapporter les faits qui dans l'affaire, exigeraient une intervention de la part du Congrès.

Enfin, la question des élections en Louisiane se trouvera forcément portée devant le Congrès, d'une part, lorsqu'il s'agira de compter les votes donnés par les électeurs présidentiels, de l'autre lorsque la Chambre devra statuer définitivement sur l'admission d'un représentant de la Louisiane élu le 4 novembre dernier au Congrès actuel, et lorsque le Sénat aura à se prononcer sur l'admission du sénateur qui vient d'être élu pour finir le terme non expiré de M. Kellogg.

C'est le 12 février que le Sénat des Etats-Unis doit compter les votes présidentiels et le comité du Sénat se propose d'en finir avec son examen avant cette époque. Il devra donc procéder rapidement à son enquête.

Le comité judiciaire de la Chambre profitera, sans doute, de la présence à Washington des témoins et des documents que fera venir le Sénat, pour commencer sa double enquête et la conduire rapidement à une conclusion.

Il est à présumer que le rapport de l'avocat-général, transmis avec le message du Président au comité judiciaire, continue à soutenir la politique suivie par l'administration. On sait que la position prise par le gouvernement fédéral est qu'il n'a fait que prêter son aide pour l'exécution d'un ordre de cour. Le Congrès aura à apprécier les circonstances dans lesquelles cet ordre a été rendu, la nuit, *ex parte*, et avant toute décision sur le litige pendant.

On a vu, par la discussion qui a eu lieu, à la Chambre, dans la séance de lundi, sur la proposition de M. Sheldon, discussion dont nos dépêches d'hier rendaient compte, que les avis sont très partagés, même parmi les républicains. Il y a un certain nombre de républicains éminents qui tiennent à ce que la lumière se fasse, tandis que d'autres voudraient étouffer l'affaire. L'opinion de Butler, qui tendait à faire procéder à de nouvelles élections, n'a pas eu d'écho.

Il est à désirer que l'affaire soit conduite avec prudence devant le Congrès et qu'on évite de lui donner une couleur de parti, car alors la discipline réunirait la majorité contre nous et notre cause serait perdue.

En attendant que les comités congressionnels aient terminé leurs travaux et présenté leurs rapports, les conspirateurs en Louisiane, ne perdent pas leur temps. Ils veulent arriver à obtenir une décision des Cours d'Etat en leur faveur afin de peser sur les délibérations du Congrès.

Le juge Morgan que le faux gouverneur Pinchback a nommé juge de la Cour Suprême en remplacement de M. Kennard, a intenté devant le faux juge Hawkins, commis lui de fabrique Pinchback, un procès pour se faire reconnaître comme membre de la Cour Suprême. Hawkins ne saurait lui donner tort et lorsque l'affaire viendra en appel, comme M. Kennard ne pourra siéger dans sa propre cause, il est à peu près certain, d'après les opinions politiques de trois des juges, que M. Morgan sera admis à prendre place sur le banc de la Cour.

Dans l'affaire du Bureau des Retours il n'y a à attendre de la majorité de la Cour Suprême qu'une décision de parti.

Il est aussi évident qu'une chose humaine peut l'être, que M. Kellogg n'était pas éligible d'après la Constitution, que M. Pinchback n'avait pas l'ombre d'un titre pour agir comme gouverneur ni pour nommer MM. Hawkins et Morgan, mais qu'importe tout cela. M. Hawkins décidera que M. Morgan a été légalement nommé afin que M. Morgan décide plus tard que M. Hawkins l'a été également.

Nous n'avons à attendre aucune justice d'une magistrature ainsi constituée.

Le Congrès seul peut remettre les choses dans l'état où elles étaient et rétablir en Louisiane le gouvernement issu de la volonté populaire exprimée par le scrutin du novembre 1872.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* a un long article sur le scrutin et sur ce qu'est devenue cette institution entre les mains des carpet-baggers. Il félicite le gouverneur McEnery de son discours d'inauguration dans lequel les griefs de la Louisiane sont exposés avec calme et vérité. Mais, d'un autre côté, il regrette que le gouverneur Warmoth ait cru devoir, sous prétexte de justification, rappeler sa carrière passée, ce qui était inutile et maladroit ; il est politique de ne pas raviver d'anciennes discussions.

Notre confrère répond avec beaucoup de sens à M. Burch que sa proposition de diviser les emplois également entre les deux races serait le moyen de maintenir la distinction des classes et de perpétuer le conflit. Une meilleure solution c'est de ne plus faire de distinction de couleur et de ne choisir les candidats aux fonctions publiques que suivant les garanties d'honnêteté, d'intelligence et de capacité qu'ils offrent. Est-ce que, demande le *Picayune*, dans le parti radical, dont les noirs forment les 99 centièmes, ils obtiennent cette proportion dans les emplois ? Les blancs de la Douane ne prennent-ils pas la part du lion ? Notre confrère rappelle l'inutilité des efforts faits par les réformistes pour concilier les gens de couleur. M. Burch qui s'était engagé à soutenir les réformistes, n'a jamais tenu sa parole.

Le *Picayune*, à propos de la résolution du Congrès, rappelle ce que le juge Durell a fait pour servir son ami Norton qu'il a nommé syndic de toutes les faillites. L'administration des faillites était devenue telle que les créanciers renonçaient à présenter leurs réclamations. Norton, avec l'assistance du juge Durell, a pu amasser une immense fortune ; aussi est-il le candidat favori de la Législature des baïonnettes.

Le *Times* fait ressortir le contraste qui a existé entre les deux inaugurations des deux gouverneurs et il exprime l'espoir que la justice de notre cause la fera triompher. Ce journal consacre un article aux affaires d'Espagne ; il croit que l'abolition de l'esclavage est inévitable, et il exprime l'espoir que l'Espagne mettra fin à la tyrannie sanglante des volontaires espagnols à Cuba.

Le *Republican* voit dans l'installation de M. Kellogg, l'aurore d'une nouvelle ère de prospérité — ce ne peut être que pour les gens qui n'ont vécu que de monopoles et de privilèges comme cette feuille. Ce journal dépasse les bornes de la plaisanterie quand il dit que le peuple acclame l'inauguration du nouveau gouverneur.

Le *Republican* prétend que la Louisiane et l'Ouest, sans distinction de parti, favorisent une nouvelle politique à l'égard de Cuba. Les noirs désirent voir l'abolition de l'esclavage, les planteurs sucriers en profiteront et les producteurs de l'Ouest trouveront avantage à l'abolition des tarifs, enfin le commerce de la Nouvelle-Orléans considère qu'il importe que la guerre cubaine cesse et que les relations avec Cuba soient débarrassées de toute entrave. Bref, les Etats-Unis ayant intérêt à prendre Cuba à l'Espagne, il faut la lui prendre. C'est là la politique à la Bismarck.

L'organe douanier consacre plusieurs paragraphes aux cérémonies de lundi, on devine dans quel sens. Mais voici le bouquet : "Les amis du juge Durell seront gratifiés d'apprendre l'action de cet éminent républicain, le juge Kelly, de la Pennsylvanie, au Congrès, hier.... Les démocrates seront forcés de retenir leurs langues calomniatrices jusqu'à la conclusion de l'enquête, qui ne peut avoir qu'un résultat : la justification triomphante de la sagesse, de l'honneur et du patriotisme de l'accusé." Et si l'enquête démontre le contraire, le *Republican* tressera-t-il une couronne de martyr à l'accusé !

Avis.

Nous apprenons que des numéros de l'*Abeille* se sont vendus hier, au marché, au prix de 10 cents. Nous croyons devoir répéter que nul n'est autorisé à vendre le numéro plus de 5 cents, et les personnes qui achètent l'*Abeille* doivent invariablement se refuser à en donner un prix plus élevé.

Thèse du Docteur Eugène Dubuclet. — Nous avons reçu la thèse qu'a soutenue le 4 novembre 1872, devant la Faculté de Médecine de Paris, M. Eugène Dubuclet, fils du trésorier de la Louisiane, et à la suite de laquelle il a reçu le diplôme de docteur en médecine. Le sujet traité par M. Dubuclet est celui-ci : Valeur pronostique des hémorrhagies intestinales dans la fièvre typhoïde. Le jeune docteur nous paraît avoir étudié avec beaucoup de soin la question qu'il a traitée et il fournit à l'appui de ses conclusions de nombreuses observations. Le docteur Eugène Dubuclet, qui a été élève des hôpitaux de Bordeaux et de Paris, se propose de se fixer à la Nouvelle-Orléans pour y exercer sa profession.

Almanach du Texas. — Nous avons reçu de George Ellis, libraire, 7 Vieille-Levée, un exemplaire de l'Almanach du Texas, pour 1873, publié par Richardson Belo & Co, dans l'imprimerie du *Galveston News*. Une carte du Texas, contenant divers plans, accompagne l'Almanach qui contient d'utiles informations.

Cours de Solfège. — M. H. Dubos, professeur de solfège à l'Ecole Normale, a ouvert, lundi soir, à l'Institut de Mme Farnet, rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine, un cours de solfège à l'usage de la jeunesse des deux sexes. M. Dubos se propose d'apprendre à ses élèves, à lire la musique convenablement au bout de quelques mois, grâce à une série d'exercices faciles et gradués. Les cours ont lieu les lundis, mercredis et vendredis ; le prix du cours est de $2 par mois.

Articles de Toilette pour Hommes. — Il serait difficile de trouver des articles de toilette pour hommes, plus frais, plus élégants et à meilleur marché que ceux dont se compose l'assortiment si considérable et si varié de Hébert-Miret & Pinsard, 149, rue du Canal. Nous engageons nos lecteurs à aller jeter un coup d'œil dans ce beau magasin et à examiner les marchandises qu'il renferme.

Articles de Mode et de Fantaisie. — M. F. Meunier, rue de Chartres, No 24, annonce aujourd'hui, dans nos colonnes, qu'il ouvrira son magasin de gros le 1er février. Son assortiment en articles de mode et de fantaisie est fort riche et présente un grand choix de belles marchandises parmi lesquelles des dentelles véritables et des dentelles d'imitation, ainsi que maints articles de lingerie. Le magasin de M. Meunier est, du reste, trop ancien pour qu'il soit besoin d'en détailler le contenu. Quant aux prix, ils sont très modiques et au-dessous des prix de New York pour du comptant.

☞ De tous les amers qui se débitent dans le monde nous n'en connaissons pas de meilleurs, c'est-à-dire de plus bienfaisants, que les HOME STOMACH BITTERS qui ont obtenu dans ses derniers temps un succès si considérable. Ils possèdent des vertus médicales dont l'effet a été parfaitement reconnu et constaté, et quant à leur composition on peut la soumettre à l'examen de qui que ce soit et nous pouvons dire avec assurance que l'analyse la plus sévère n'y trouvera aucune combinaison qui ne soit approuvée par les médecins les plus savants et les plus habiles.

Chemin de fer de Jackson. — Nous appelons l'attention des expéditeurs de fret sur l'avis que publie dans une autre colonne la Compagnie du chemin de fer de Jackson. La même notice concerne aussi les consignataires de coton.

Théâtre de l'Opéra. — On doit donner demain la fameuse pièce politique de Sardou qui a causé tant d'émotion sur les différents théâtres de France, *Rabagas*. Cette comédie sera jouée par MM. Molina, Shaub, Deschamps, Ariste, Barbe, Leclère, Duplan, Acelly, Chol, Scipion, Fabre, Guillier, Maillet et mesdames Miller, Ariste, Lenners, Baudy, Gherzy, Villiers, Gillet, Fabre.

Rabagas n'aura pas ici la portée d'une pièce politique, mais il aura certainement un grand succès de curiosité.

Concerts Rubinstein. — Les concerts que doit donner le célèbre pianiste Anton Rubinstein commenceront à l'Opéra le lundi 27 janvier. Un violoniste déjà fameux, Henri Wienarvski, et deux autres artistes de talent, mesdames Louisa Liebhart et Louise Ormeny, accompagneront Rubinstein.

Journaux de la Havane. — Nous sommes redevables au commis du steamer *Yazoo*, pour des journaux de la Havane allant jusqu'au 10 courant.

Bals de l'Opéra. — Quatre bals parés et masqués seront donnés dans la salle de l'Opéra, le 18 janvier, le 7 février, la nuit du Mardi-Gras et le jour de St. Joseph. Prix d'entrée $2. Les dames qui désirent assister à ces bals voudront bien adresser leurs demandes au comité d'invitation, au bureau de l'Opéra. La direction et l'organisation de ces bals ont été confiées à MM. H. Ducatel et Theo. Fortineau, ce qui est une garantie de bon goût, de bon ton et de bon ordre. Il est certain que tout s'y passera de la manière la plus élégante et la plus convenable. Voyez l'annonce.

Grande Foire Diocésaine. — C'est aujourd'hui que doit commencer la grande Foire diocésaine, organisée sous la présidence de l'archevêque de la Nouvelle-Orléans. La Foire se tiendra dans deux locaux différents : à la salle de l'Exposition, rue St. Charles, et à la salle de la Parfaite-Union, rue des Remparts. Dans la première de ces salles, le discours d'ouverture sera prononcé, à huit heures, par Mgr Quinlan, évêque de Mobile ; et dans la seconde, à la même heure Mgr Perché prononcera un discours. Tous les catholiques sont invités à la cérémonie d'ouverture.

FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

LES BIENS D'ORLÉANS.

Séance du 21 décembre. — M. le président. — L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur le projet de loi ayant pour objet de rapporter le décret du 22 janvier 1852, relatif aux biens de la famille d'Orléans.

Personne ne demande la parole !....

Je lis les articles du projet de loi tels qu'ils ont été adoptés à la deuxième délibération.

"Art. 1er. — Les décrets du 22 janvier 1852, concernant les biens de la famille d'Orléans, sont et demeurent abrogés.

"Art. 2. — Les biens meubles et immeubles saisis par l'Etat, en vertu desdits décrets et non aliénés à ce jour, seront immédiatement rendus à leurs propriétaires.

"Art. 3. — Aucune action ne pourra être exercée, en vertu de la présente loi, contre les acquéreurs des biens vendus par l'Etat, en exécution des décrets abrogés, ni contre leurs ayant cause.

"Art. 4. — L'Assemblée nationale donne acte aux princes d'Orléans de leur renonciation à toute créance contre l'Etat, ayant pour origine l'exécution des décrets du 22 janvier 1852.

"Art. 5. — Tous les actes par lesquels les princes d'Orléans seront remis en possession, soit par suite de restitutions de l'Etat, soit par suite de reventes opérées dans le délai d'un an par les particuliers acquéreurs des biens dont la vente a été imposée par lesdits décrets, ne seront soumis qu'à un droit fixe d'enregistrement."

Je mets aux voix le projet de loi.

Le projet de loi est mis aux voix et adopté.

M. Dréo. — J'ai l'honneur de déposer une proposition tendant à la nomination d'une commission d'enquête parlementaire de 30 membres chargée de rechercher, parmi les citoyens victimes du coup d'Etat du 2 décembre, ceux qui, atteints dans leur position, leur fortune, ou leurs moyens d'existence, auraient droit à une indemnité. (Mouvements divers.)

Je demande l'urgence. C'est à vous qu'il appartient de rechercher ces victimes du coup d'Etat et de leur venir en aide. (Bruits divers.)

L'urgence n'est pas déclarée.

LA LETTRE M ET LES NAPOLÉON.

Marbeuf fut le premier à reconnaître le génie de Napoléon à l'Ecole militaire ; Marengo fut la plus grande bataille gagnée par le général Bonaparte, et Mélas lui fraya le chemin en Italie. Mortier fut un de ses premiers généraux ; Mareau le trahit et Murat fut le premier martyr de sa cause. Marie-Louise partagea ses plus hautes destinées ; Moscou fut l'abîme dans lequel il s'engloutit. Metternich le vainquit dans le champ de la diplomatie. Six maréchaux (Masséna, Mortier, Marmont, Macdonald, Murat, Moncey) et vingt-six de ses généraux de division portèrent des noms commençant par la lettre M. Maret, duc de Bassano, fut le conseiller en qui il eut la plus grande confiance. Sa première grande bataille fut celle de Montenotte, sa dernière, celle de Mont-Saint-Jean. Il gagna les batailles de la Moscowa, Montmirail et Montereau, puis vint l'assaut de Montmartre. Milan fut la première capitale ennemie et Moscou la dernière dans laquelle il entra victorieux. Il perdit l'Egypte par la faute de Menou et employa Miollis pour faire Pie VII prisonnier.

Malet conspira contre lui ; Murat fut le premier à l'abandonner, puis Marmont. Il eut pour ministre Maret, Montalivet et Mollien ; son premier chambellan fut Montesquiou, son dernier séjour à la Malmaison. Il se rendit au capitaine Maitland, du *Bellérophon* ; il eut pour compagnon, à Sainte-Hélène, Montholon, et pour valet, Marchand.

Si nous interrogeons l'histoire de son neveu Napoléon III, nous trouvons que la même lettre n'y domine pas moins, et on assure que le captif de Wilhelmshöhe attacha encore plus d'importance à son influence mystérieuse que son oncle. L'impératrice, son épouse, est une comtesse Montijo ; son plus grand ami fut Morny. La prise de Malakoff et du Mamelon-Vert furent les principaux exploits de la guerre de Crimée, exploits dus particulièrement aux Français. Son plan dans la campagne d'Italie était de livrer la première bataille à Marengo, mais elle ne fut livrée qu'après l'engagement de Montebello à Magenta.

Mac-Mahon reçut, pour les importants services rendus par lui dans cette bataille, le titre de duc de Magenta, comme Pélissier obtint, pour semblable service, celui de duc de Malakoff. Napoléon III fit ensuite son entrée à Milan et repoussa les Autrichiens de Melegnano.

A partir de 1865, la lettre M semble avoir été pour lui un présage de malheur. Nous négligeons Mexico et Maximilien pour arriver à la guerre actuelle, dans laquelle il avait fondé un vain espoir sur trois M le maréchal MacMahon, Montauban et la Mitrailleuse. Mayence devait être la base des opérations de l'armée française ; mais, repoussée d'abord sur la Moselle, son sort fut décidé sur la Meuse, à Sedan. Finalement, nous avons à signaler la chute de Metz.

Tous ces désastres sont dus à un autre M, ennemie de Napoléon, et celui-là est un M capital—Moltke !

Les Audiences de l'Empereur d'Autriche. — C'est une pénible journée pour l'empereur d'Autriche que celle où il donne audience au public, et cela surtout quand il est resté quelque temps loin de Vienne. Les salles d'attente sont alors remplies de centaines de personnes de tout âge, de tout sexe et de tout rang.

Tout Autrichien possède en effet le droit d'adresser en personne, au monarque, ses demandes ou ses plaintes. Pour cela, il lui suffit de décliner ses nom et qualités à l'un des secrétaires de l'empereur, et de s'informer du jour et l'heure où il devra se présenter.

Chaque solliciteur apparaît alors dans son costume habituel. Aussi voit-on dans l'antichambre impériale l'habit brodé d'or des ministres et des hauts fonctionnaires de l'Etat à côté de l'uniforme brillant des officiers, du simple frac ou de la simple redingote du citadin, de la veste du chasseur de chamois tyrolien ou styrien, de la bunda de l'habitant de la *puszta* (steppe) hongroise, de la longue redingote en toile et doublée de peau de mouton du paysan polonais, de la robe de soie de la dame élégante et de la simple jupe de futaine de la paysanne. A la porte du cabinet de l'empereur se tiennent deux gardes en habit rouge, culotte blanche et bottes à l'écuyère et portant la hallebarde ; auprès d'eux se trouve l'aide de camp de service ; il a entre les mains la liste des personnes qui ont demandé une audience. Après avoir appelé chacune d'elles à son tour, il l'introduit dans le cabinet et la présente à l'empereur.

S. M. se lève alors, s'informe de ce qui amène le solliciteur, l'écoute sans l'interrompre, et, après s'être fait remettre une demande écrite et les pièces à l'appui, congédie le visiteur en lui disant qu'il sera pris une décision à son égard.

On regarde comme un bon signe que l'empereur appose ses initiales sur la demande, cette action équivaut à une recommandation spéciale aux secrétaires et indique presque toujours une solution favorable.

Comme certaines personnes sont dans l'impossibilité de s'exprimer brièvement, les audiences durent souvent trois ou quatre heures. L'empereur toutefois ne donne jamais aucun signe d'impatience, et répond dans leur langue aux Allemands, aux Hongrois, aux Polonais, aux Tchèques, aux Croates et aux Italiens. Les solliciteurs sont informés du résultat de leur démarche par le secrétariat, en général quelques semaines après qu'ils se sont présentés.

— M. Prud'homme à son fils :
"Si jamais, spéculant sur ton innocence, une Cora te trompe,
"Tutoie, mais ne te tue pas."

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nous n'avons à signaler aucun événement important dans la journée d'hier. La nomination du sénateur des Etats-Unis est le sujet de toutes les conversations et donne lieu aux conjectures les plus hasardées.

On ne sait pas encore quel sera l'élu. — Les candidats qui prétendent à cet honneur sont le juge Campbell, M. Moncure et l'ex-gouverneur Warmoth.

Rien n'a encore été décidé. — La question est très grave pour la Louisiane, car le succès de la cause du peuple dépendra en grande partie du choix qui sera fait. — Nos sénateurs et nos représentants ont assumé une grande responsabilité.

Il ne faut pas qu'ils se laissent guider par une question de parti ou par un sentiment de préférence personnelle. — L'avenir d'un grand Etat est en jeu, et il faut montrer du patriotisme !

La question des deux bureaux de retours a été soulevée encore hier devant la Cour Suprême, présidée par le juge-président Ludeling, à la demande du pseudo-avocat-général Field, qui nie que M. Kennard ait le droit de prendre part aux débats, parce qu'il est personnellement intéressé dans l'issue du procès.

M. Kennard, néanmoins, a refusé de se retirer, et le juge Wyly a approuvé sa détermination.

L'affaire sera continuée ce matin.

Le pseudo-avocat-général Field a présenté hier une pétition à la Cour illégale connue sous le nom de "Cour Supérieure de la paroisse d'Orléans," dans laquelle il allègue que M. J. H. Kunard, juge de la Cour Suprême de l'Etat et nommé, il y a plus d'un mois, par le gouverneur Warmoth, n'a pas droit à la position qu'il occupe, depuis que M. P. H. Morgan a été choisi par Pinchback pour remplacer le juge Howe, démissionnaire.

M. Hawkins, juge de facture radicale, ne s'est pas encore prononcé, mais nous connaissons d'avance sa décision.

L'homme blessé lundi matin par un individu du nom de Bob Powell, à bord du bateau à vapeur *City of Quincy*, s'appelle Thomas Maher. Sa blessure est très grave, et il a été transporté, presque mourant, à l'Hôpital de Charité. Le docteur Brown, qui lui donne des soins, considère son état comme étant très critique. Powell n'a pas encore été arrêté.

Le sergent Malone, de la police métropolitaine, a arrêté hier soir un homme nommé Christian Jacobs et sa femme, accusés, tous deux, d'avoir mis le feu au café situé au coin des rues Dauphine et Toulouse, dans la nuit du 7 décembre.

Le café était assuré pour $13,000 aux compagnies suivantes :

Germania, $5,500 ; Association Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, $2,500 ; Great Western, $5,000.

Il paraît que Christian Jacobs était parti pour Brashear city, le 3 décembre dernier, et que c'est sa femme qui, d'après ses ordres, a incendié le café.

Les préventions sont très fortes contre les accusés.

Un voleur s'est introduit hier soir dans la charrette qui sert de bureau ambulant au cirque de James Robinson, au coin de la rue St Charles et de l'avenue Triton, et a enlevé trois cents piastres d'un tiroir.

Le filou s'est esquivé sans bruit.

Des voleurs sont entrés hier matin, vers trois heures, dans une maison située au No 53 rue Tchoupitoulas, habitée par le trésorier de la "Loge de l'Hermitage" et ont enlevé une boîte qu'ils croyaient bien garnie, mais qui ne contenait que des papiers sans valeur.

Un voleur, dont le nom est inconnu, essayait hier matin de forcer la porte du magasin de Sarobenhire & frères, No 16 rue Peters, lorsqu'il a été surpris, *in flagrante delicto*, par le policier McEalter, qui faisait gravement sa ronde habituelle.

Le métropolitain s'est avancé sans bruit, et a demandé poliment au coquin de décliner ses noms et qualités ; mais celui-ci, doué apparemment d'un naturel peu patient, a répondu en envoyant un énorme morceau de bois à la tête du gardien de la paix.

Le pauvre officier a roulé dans le fossé et s'est relevé quelques minutes après, trop tard pour arrêter son agresseur, qui avait eu le soin de prendre la poudre d'escampette.

Séance du Conseil de Ville. — Le Conseil se réunit à midi sous la présidence du maire Wiltz. Tous les fauteuils des administrateurs sont occupés.

M. Calhoun, du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine comprenant plusieurs ordonnances peu importantes, qui sont adoptées.

M. Turnbull, du département du commerce, présente son rapport de la semaine, qui est approuvé.

M. Brewster, du département de la police, présente une ordonnance relative à certaines réductions dans les salaires des différents employés des Cours de Recorder.

Cette ordonnance réduit le montant alloué en 1872 de $16,039 76, et le fixe à $35,000 00 pour l'année 1873. — L'ordonnance est déposée sur le bureau pour être lue une seconde fois avant d'être adoptée.

M. Lewis, du département des améliorations, rappelle une ordonnance présentée à la dernière séance du Conseil, ayant trait à une défense d'obstruer la voie publique, sous peine d'une amende prescrite par la loi.

L'ordonnance est mise aux voix et elle est unanimement adoptée. Elle sera mise en vigueur le 1er février de cette année.

Après quelques débats insignifiants, le Conseil s'ajourne.

TEMPERATURE. — 14 janvier 1873.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	53	12
12 M.	73	[illegible]
3 P. M.	75	24
6 P. M.	66	[illegible]

AU SUJET DES TONIQUES.

Le but d'un tonique est d'augmenter l'élasticité de la fibre musculaire et fortifier le système. Pour y arriver il faut qu'il excite l'appétit et agisse d'une manière bienfaisante sur les organes de la digestion. C'est là, certainement quelque chose d'important, mais pour guérir la dyspepsie, les affections bilieuses, la débilité chronique, les fièvres intermittentes et d'autres maladies qui entraînent celles du foie, des intestins, des nerfs et des organes de la sécrétion, il faut quelque chose de plus qu'un tonique. On peut dire, sans crainte, que l'Amer Hostetter est le meilleur et le plus sain des fortifiants, mais les autres propriétés spéciales de ce remarquable remède végétal contribuent, autant que ses vertus toniques, aux résultats merveilleux qu'on en obtient. Par exemple, il a certaines qualités qui, littéralement, changent la constitution, rétablissent les fonctions du corps sans aucune évacuation nuisible par la transpiration, les vomissements ou les purges.

Il en résulte un parfait état de la machine humaine, la purification de tous les fluides, y compris le sang et la bile, et non-seulement d'agir comme antidote partout où se trouve le mal, mais encore de fortifier le système, d'en régulariser les fonctions de telle sorte qu'il peut braver les effets de la température, le changement d'eau, l'air infect, enfin tout ce qui est de nature à affecter le foie, les intestins et amener des désordres épidémiques. C'est donc un remède auquel on peut avoir recours dans toutes les saisons et dans tous les climats, qui est utile et à celui qui traverse une région malsaine et à celui qui l'habite ; c'est une précieuse sauvegarde contre les conséquences du froid, de l'humidité, contre l'abattement moral dont les personnes nerveuses peuvent être victimes à cette époque-ci de l'année.

15 janv—pr r ven [illegible]

En débarquement du brick Remo, de Marseille !

300 caisses VERMOUTH, Noilly Prat;
100 caisses MUSCAT de Frontignan, do;
50 do CASSIS de Mont-d'Or, Noilly Prat;
10 barriques VIN de Bandol, "Suguet";
75 quarts PORTO, F. Vallette;
75 do SHERRY, do;
75 huitièmes PORTO, do;
75 do SHERRY, do;
200 caisses SAVON de Castille;
200 do CAPRES, OLIVES et CORNICHONS, de Mayan.
500 caisses PATES assorties.
A vendre par U. MARINONI, 40 Vieille Levée.
14 janv—3f

Décédée dimanche, 12 janvier, à trois heures et demie du matin, à l'âge de cinquante-trois ans, MARY CARROLL, épouse de J. BONTEMPS.

Décédé, hier, à une heure P. M., THEOGENE CHARBONNET, âgé de dix-neuf ans. Les amis et connaissances de sa famille, ainsi que les membres des Sociétés des Jeunes Amis et des Amis de l'Equité, sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à trois heures et demie P. M. Le corps est exposé chez son père, rue Ursulines, entre Prieur et Johnson.

De la part de sa famille et de la Société des Amis Sincères.

Clergé Ste-Anne.

TAPIS ET RIDEAUX.
17 Chartres...A. BROUSSEAU...17 Chartres
IMPORTATEUR ET MARCHAND
En Gros et en Détail
DE TAPIS.
TOILE CIRÉE pour parquet,
NATTES,
STORES,
RIDEAUX Dentelle,
MATÉRIAUX pour Meubles et GARNITURES etc., etc.
12janv—6t—PP

Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

Ce Sirop est un médicament depuis longtemps accepté pour toutes les maladies de la poitrine et du poumon, dont l'efficacité a été constatée par plus de quarante années d'expérience, et qui a toujours produit les effets les plus bienfaisants dans tous les cas de rhume, de toux, d'asthme, de bronchite, de laryngite, d'influence, d'inflammation de la gorge, de l'estomac ou de l'intestin, de crachement de sang, de coqueluche, etc., etc., etc.

Il est très agréable au goût et ne renferme jamais, ce qui est une grande économie pour le consommateur.

PRIX, UNE PIASTRE LA BOUTEILLE.

— A vendre par —

Wheelock, Finlay & Co.; Hall & Lyons; E. J. Hart & Co.; Frederickson & Harte, R. Monteuse & Co.; T. K. Finley; H. Curtius; G. J. Mattingly; G. Meyer; St Cyr Fourcade; Alcix & Gandet; Stoutgen, Florette, Juriniot, etc., et en général par tous les principaux pharmaciens.

F. P. DUCONGÉ, Propriétaire, No 38, Rue de Chartres.
1 janv—1m—PP—vxc

J. SAGET, Armurier,
198 ...... Rue de Chartres, ... 198

Cheminées de fusil, bien assorties, de sa fabrique. Capsules françaises, G. D. & F. J., 1ère qualité, Cartouches et Cartouches anglaises E. B. Un lot de Revolvers améliorés par SAGET.
23déc—1m—PP

Club d'Orléans — 3ème Section. — Les officiers et les membres de cette section sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu : E SOIR, à sept heures, au coin des rues Champs Elysées et Levée.

La réunion ayant pour but la réorganisation de la section, la plus grande ponctualité est requise.
ROMAIN LAFONTAINE, Président.
JEAN LARRIEU, Jr., Secrétaire. 15 janv—1t

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

La Resp∴ L∴ FRATERNITÉ No. 20, sous la juridiction du Sup∴ Cons∴ de la Louisiane, procédera ce soir, à 7 heures précises, à l'init∴ de plusieurs profanes au 1er deg∴ de la M∴ E∴

Cette cérémonie aura lieu au local maç∴ situé encoignure des rues St Pierre et St Claude. Tous les F∴ F∴ M∴ sont invités à y assister.

Par mandement du Vén∴
HENRI CAMPS, M∴ M∴, Secrétaire.
15 janv—1t

Bureaux du Orleans Railroad Company, encoignure des rues White et Laharpe — Nouvelle-Orléans ce 13 janvier 1873 — A une réunion des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 13 courant un dividende de 3[illegible] a été déclaré, payable aux actionnaires ou à leur ayant cause, à partir du 3 février prochain.
F. TIENE, Jr. 13 janv au 3 fev

Bureaux de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans, encoignure White et Laharpe — Nouvelle-Orléans, ce 13 janvier 1873. L'élection annuelle de sept Directeurs, pour servir l'année, aura lieu conformément aux règlements, Lundi, 3 de Février, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
P. TIENE, Jr. 15janv—au 3 fev

S. L. C.
1. 17 7 1[illegible]2 précises.
TRES IMPORTANT.
15 janv—2t

La Grande Foire Diocésaine,
SOUS LA PRESIDENCE DE MGR. PERCHÉ.
Commence aujourd'hui, à 6 P. M.
A la Salle d'Exposition, rue St-Charles, et à la Loge de la Parfaite Union, rue des Remparts.

Le discours d'ouverture sera fait à la Salle d'Exposition par Mgr. QUINLAN, à 8 P. M., et à la Salle de la Parfaite-Union par Mgr. PERCHÉ, à la même heure.

Le Clergé, les Associations Catholiques et les Catholiques en général sont invités à la cérémonie d'ouverture.
15 janv—1t

Bals du Théâtre de l'Opéra.

UNE série de quatre BALS PARÉS et MASQUÉS sera donnée, au Théâtre de l'Opéra, comme suit :

Le premier Bal aura lieu le SAMEDI, 18 janvier 1873, le deuxième, le VENDREDI, 7 février, le troisième, le SOIR DU MARDI-GRAS ; le dernier, le SOIR DE LA ST. JOSEPH.

Le prix du billet est de $2.

Ces bals seront sous la direction d'un Comité d'invitation.

Les dames qui désirent y assister sont priées d'adresser leurs demandes au Comité, au bureau du Théâtre de l'Opéra, au coin des rues Toulouse et Bourbon.

H. DUCATEL, et THEO. FORTINEAU, Directeurs.

N. B. Les demandes de location de vestiaires et de la buvette devront être adressées aux directeurs. 15 janv—3m

F. MEUNIER,
24 ...... Rue de Chartres 24

A l'honneur d'annoncer aux marchands de la ville et de la campagne, qu'il ouvrira son magasin de gros le 1er février, et qu'il vendra ses marchandises, pour du comptant, AU-DESSOUS DES PRIX DE NEW-YORK. Son assortiment consiste en

ARTICLES DE MODES ET FANTAISIE, d'un grand choix de VÉRITABLE DENTELLE et imitat on, LINGERIE et ARTICLE BLANC, etc., etc. 15 janv—1m

Changement de domicile.

J. PIFFAULT a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent faire accorder et réparer leurs pianos, qu'il continue, comme par le passé, son atelier au rue d'Espagne No [illegible], entre Grands-Hommes et Craps, 3me District.

Les ordres peuvent être laissés No 59 rue Royale, coin Conti, au magasin de Variétés.
15 janv—1m

Chs. BORREMANS,
Coin des rues Royale et Conti,

VIENT de recevoir une facture de CHEMISES FRANÇAISES en toile, percale et applications de couleur, qui forment un assortiment bien charmant que choisi.

Le même envoi comprend des Boutons de Manchette, aux armes d'Alsace et de Lorraine, article tout nouveau, qui a eu le plus grand succès en France.

Les dames trouveront dans ce magasin un choix complet et varié de DENTELLE VÉRITABLE de VALENCIENNES et d'APPLICATIONS.

— AUSSI —

Un grand stock d'ARTICLES DE FANTAISIE, de CORSETS FRANÇAIS, de PARAPLUIES, de PARASOLS et de MERCERIE, qui offrent un attrait réel, et que le public a intérêt à venir examiner.

NOTA. — Vu la dureté des temps, toutes ces marchandises seront vendues au prix de facture.
12janv—3f

DÉBALLAGE D'ARTICLES POUR MESSIEURS.
HÉBERT-MIRET & PINSARD,
149 RUE DU CANAL.
Grand Assortiment
DE
LINGERIE, BONNETERIE, GANTERIE, CRAVATES, FAUX-COLS, BRETELLES, Manchettes, Mouchoirs et Foulards, Chaussettes et Parapluies ;
PARFUMERIE,
Chemises de Charvet & Hayem, Gants Jouvin.
Prix très modérés.
HÉBERT-MIRET & PINSARD, 149 Canal.
6jan—4 7 9 11 14 16 18 PP

☞ Les consignataires par le brick italien REMO, venant de Marseille, sont requis de venir prendre possession de leurs marchandises sur la levée, à défaut de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls.

Aucune réclamation ne sera valable si elle n'est faite sur la levée.
U. MARINONI, 40 Vieille Levée.

Ni le capitaine ni le consignataire du brick italien REMO, venant de Marseille, ne seront responsables des dettes que pourraient contracter les hommes de l'équipage du navire.
14 janv—3f U. MARINONI.

Juan Garcia Mora,
Négociant-Commissionnaire et Importateur
— DE —
TABACS DE LA HAVANE ET DU PAYS.
En Feuille :
Café, Sucre, et toute espèce de Produits de la Havane.
Au No. 123 de la rue Royale,
Entre les rues Conti et St. Louis — Nlle-Orléans.
6jan—6f

RICHARD FROTSCHER
MARCHAND DE GRAINES
18 rue [illegible]
Vend les célèbres Graines [illegible] de BUIST, qui sont les plus [illegible] marché du [illegible]

CLOTHING — CHOIX CONSIDÉRABLE DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
Pour Hommes et Jeunes Gens,
A 25 pour cent meilleur marché que partout ailleurs, chez
C. LAZARD,
Encoignure Ste Anne et Vieille-Levée,
En face du Marché Français et de la Place Jackson.
15 déc—1m — CLOTHING

L'AGENCE DU COMMERCE.
Livres de Référence.

Détruits par l'incendie qui a eu lieu la veille de Noël.

Les soussignés, tout en déplorant la perte d'argent qu'ils ont essuyée par l'incendie qui a détruit l'édition entière de leur Livre de Référence, le 24 du mois dernier, à New-York, sont heureux de pouvoir annoncer au public QU'ILS N'ONT PERDU AUCUNE PARTIE DE LEURS NOTES.

Ils ont également de bonnes épreuves de tout imprimé. Ils pensent réimprimer et LIVRER DES EXEMPLAIRES DE

LIVRES DE RÉFÉRENCES.

dans la première semaine de février.

Ils seront alors à même de présenter au public un ouvrage bien plus complet qu'il ne l'a jamais été, en ce qu'il contiendra Tous les Changements de la nouvelle année et sera Revu et Corrigé jusqu'au moment même de l'ouverture du Commerce. Les souscripteurs seront à leur disposition, jusqu'à cette époque, des renseignements détaillés de toutes les parties du pays, qui se trouvent aux bureaux des soussignés :

DUN, BARLOW & Co,
R. RUSSELL & Co,
R. G. DUN & Co,
DUN, WIMAN & Co.
1janv—2f

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1873.

LA société TRISCONI & MAIRE est, aujourd'hui, dissoute par limitation. M. John Trisconi continuera le même genre d'affaires pour son propre compte et assume toutes les dettes jusqu'à ce jour.

Les personnes qui ont des réclamations contre la maison sont priées de les présenter à M. John Trisconi dans les dix jours qui suivront la présente date.

JOHN TRISCONI,
ALFRED MAIRE.

Le soussigné, en se retirant de la maison Trisconi & Maire, offre ses remerciements à ses nombreux amis pour le bienveillant patronage qu'ils ont accordé au "Custom-house Exchange" et espère qu'ils le continueront à l'établissement.
ALFRED MAIRE.

Compagnie d'Assurance
LA SALAMANDRE.
Bureau No. 33 rue Royale.
SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie présente l'Etat de ses affaires :

Montant des primes reçues pendant l'année finissant le 31 décembre 1872		$ 46,627 59
A ajouter		
Primes sur risques non expirées de 1871		6,635 70
		$ 53,263 [illegible]
En moins		
Primes non expirées	$ 9,179 24	
Primes remboursées	1,344 19	
		[illegible]
Montant net des primes reçues		$ 41,[illegible]
Pertes éprouvées pendant l'année	$ 11,535 84	
Réassurances	2,162 74	
Réduction	2,321 [illegible]	
		16,[illegible]
		$ 26,[illegible]
Taxes, Licences, Frais généraux et Compagnie des Assureurs, moins les intérêts		16,[illegible]
Net profit		$ 9,[illegible]

ACTIF.

Billets d'actions	$125,[illegible]
Primes en voie de collection	5,[illegible]
Prêts et billets sur garantie	7,[illegible]
Mobilier, installations, etc.	1,300 00
Montant placé en diverses actions	1,[illegible]
En caisse	15,[illegible]
	$154,779 79

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. ROMAN, Président.
JULES LE MORE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Affirmé sous serment et signé pardevant moi, ce treizième jour de janvier 1873.
M. T. DUCROS, Notaire public.

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer 10 pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé, à partir du 17 février 1873.

Il a de plus déclaré les dividendes suivants : Quatre pour cent sur le capital payé, et Dix pour cent sur les primes nettes, lesquels dividendes seront placés au crédit des actions, à partir du 17 février 1873.

— DIRECTEURS. —

Chs. Roman,	Félix Grima,
James Wood,	J. A. Fernandez,
Placide Forstall,	Charles Lafitte,
T. Reilly-Blanchard, Jr,	Emile Dupré,
Christian Roselius,	Clément Mulasdin,
François Cheydan,	G. de Feriet,
Félix Limet,	F. A. Gonzalès,
Jules Aldigé,	Louis Mathé,
W. J. Behan,	L. W. Homan,
A. D. Voisin,	P. Poeta.

A une réunion des Directeurs tenue le 11 courant, monsieur Chs. ROMAN a été réélu Président à l'unanimité.

JULES LE MORE, Secrétaire.
14 jan—[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle
— DE LA —
Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Canal et Camp.
TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires — Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1872 :

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Affirmé et signé pardevant moi, ce 10 janvier A. D. 1873.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants, lesquels seront payables [illegible] sur les primes [illegible] 31 décembre 1872 et [illegible] lundi 13 janvier 1873.

[illegible]

DIRECTEURS :
Geo. Urquhart, [illegible] — E. Payne, [illegible] — Placide Forstall, [illegible] — [illegible]
12 jan—1 m

LIQUIDATION POSITIVE
— DE —
Tout le STOCK de DÉTAIL,
Jouets et Articles de Fantaisie,
DE LA
GRANDE MAISON
GUEBLÉ & NIPPERT
187, Rue du Canal, 187.

Afin de porter toute notre attention et toute la puissance de nos ressources, aussi bien que les facilités obtenues dans les marchés européens par l'intermédiaire de notre maison de Paris, sur NOTRE NOUVELLE MAISON DE GROS, pour laquelle nos articles de printemps sont déjà en route, nous avons résolu, à partir d'aujourd'hui, la liquidation de tout notre STOCK DE DÉTAIL, lequel comprend le plus bel assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE et de VARIÉTÉ qui soit aux Etats-Unis aux prix coûtants d'importation, qui sont au moins 25 pp au-dessous de ceux de New-York.

Nous saisissons cette occasion pour remercier nos amis et le public du bienveillant patronage qu'ils nous accordent depuis dix-huit ans.

Nous engageons aussi nos amis, les marchands de la ville et de la campagne, à profiter de ces avantages et de faire leur choix avant que l'assortiment complet ne soit épuisé.

Nous prenons également la liberté de les informer que notre MAISON DE PARIS s'occupera d'une manière encore plus attentive que par le passé, des COMMISSIONS D'ACHAT qui lui seront confiées, notre grande expérience des marchés européens est la meilleure garantie que nous puissions offrir pour la satisfaction de leur exécution.

Guéblé & Nippert.
Maison de Commission : No. 49, rue Paradis Poissonnière, Paris.

En conséquence de ce qui précède, nous invitons TOUT LE MONDE à venir acheter, aux prix coûtant, les cadeaux de Noël et du jour de l'An :

Jouets, Poupées, Boîtes à ouvrage, de fantaisie, Verrerie de Bohême, etc., Rubans, Garnitures, Franges, Guipure et Dentelle valenciennes, Bijouterie fantaisie, Porte-cigares, Cannes, Cannes pour messieurs, Parapluies, etc., etc., etc. 15déc—1m PP

Association de l'Hôtel St-Louis. — La première élection des sept membres du Conseil de cette Société aura lieu le PREMIER JOUR DE FÉVRIER, dans le bureau de l'Association, entre dix et deux heures.
H. DANSEREAUX, Secrétaire.
8janv—1tf

COURS PRATIQUE
— de —
Lecture musicale (Solfège),
PAR MR. H. DUBOS,
A l'Institut de Mme Farnet,
49 Rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine.

CE cours aura lieu les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures et demie P. M. Le cours commence demain lundi, 13 courant.
12 jan. Prix : $2 par mois.

En débarquement du vapeur "Canadian" de Bordeaux, et en magasin :

130 barriques Vin rouge, Montferrand P. B.
[illegible] do do Anjou, J. M.
[illegible] do do Château Bellevue P. B. & F.
50 do do Château Léotard A & C
30 do do St-Loubès J. M.
25 huitièmes Cognac, Olivier Durand Brothers.
[illegible] do do Alfred Fabre.
[illegible] caisses Bitter Secrestat
[illegible] caisses Liqueur L'Ermite de Bordeaux.
[illegible] do Vin rouge, St Julien, St-Loubès, Macaire, etc., etc.
150 do Vin blanc, Haut-Sauternes et Haut-Barsac.
Vins blancs en barriques et demi-barriques.
A vendre à bas prix par
J. MANDIN, Importateur, 132 rue Decatur (autrefois Vieille Levée).
12 jan—6f

Great Southern Dollar Store,
147 ...... Rue du Canal 147
250,000 ARTICLES NOUVEAUX à un dollar, parmi lesquels on peut faire son choix. Demandez le catalogue qui contient l'énumération de tous les articles vendus un dollar.
24 déc—1m PP

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL
— DE LA —
BANQUE NATIONALE MUTUELLE
— DE LA —
NOUVELLE-ORLÉANS,
166, RUE DU CANAL,
A la Clôture des Affaires, Mardi, 31 Décembre 1872.

ACTIF.

En caisse, monnaie courante	$ 732,744 45
En caisse, or	104,372 [illegible]
Prêts et escompte	1,049,951 45
Bonds des Etats-Unis, garantissant la circulation	405,000 00
Autres actions, bonds et hypothèques	3,600 00
Dû par les agents de réserve et d'achat	201,[illegible] 14
Dû par d'autres banques et banquiers	10,019 80
Propriétés foncières	7,670 80
Meubles et installations	15,[illegible] 61
Primes sur les bonds des Etats-Unis	32,[illegible]
Primes sur l'or	1,[illegible] 51
	$2,735,576 84

PASSIF.

Capital, payé	$ [illegible]
Surplus	[illegible]
Circulation	[illegible]
Dividendes non réclamés	[illegible]
Dépôts individuels	1,766,[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
	$2,735,576 84

TOUS LES DÉPOSANTS PARTICIPENT AUX BÉNÉFICES.
Deuxième Dividende Semi-Annuel,
Déclaré le 31 Décembre 1872.
6 1[illegible]2 pour cent aux actionnaires,
1 1[illegible]2 pour cent aux déposants.

PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Directeurs :

P. MASPERO,	JNO. T. HARDIE,
JNO. D. COBB,	CHS. LAFITTE,
ADOLPHE MEYER,	P. FOURSINE,
ALBERT BALDWIN,	PAUL FOURCHY,
ERNEST MILTENBERGER.	

10 janv—3m—PP

RAPPORT TRIMESTRIEL
— DE LA —
Banque Nationale de l'Etat.
(SYSTÈME MUTUEL.)
ETAT A LA CLOTURE DES AFFAIRES, LE 28 décembre 1872.

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

CHAS. J. C. DUPUY, Caissier.

DIVIDENDE DÉCLARÉ.

Actionnaires, 3 1[illegible]2 pour cent, pour trois mois.
Déposants, 1 pour cent, pour trois mois.
SAM'L H. KENNEDY, président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
21 déc—1m 3pp

A Vendre,

Pour cause de maladie du propriétaire, LE "CRYSTAL PALACE SALOON AND LODGING HOUSE," établissement qui est bien connu, et situé au coin des rues Perdido et St. Charles, No. 105. Pour plus de détails, s'adresser sur les lieux. 14 jan—6f

HORTICULTURE FRANÇAISE.
ARBRES FRUITIERS, ROSIERS, VIGNES, PLANTES, ETC.
Rue Hôtel St. Charles.
M. PELLORCE a l'honneur d'annoncer aux amateurs qu'il possède une immense quantité de PLANTES de premier choix et de toute espèce, arrivées de France, en parfaite condition. [illegible]

J. A. D'HEMECOURT. HENRY CHAURANT.

La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD
Avec une Usine à vapeur.
H. CHAURANT & CO.
Successeurs à E. TURPIN (RED STORE)
93 ... Rue Vieille-Levée ... 93
La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de
CANDI
A la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS (Médaillée avec Prix au Louisiana State Fair).
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.
CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre H. P. Diehl,
TORPEDOES ET FIRE-CRACKERS.
H. CHAURANT & Co.,
RED STORE,
93 ...... Rue Vieille-Levée 93
13janv—

Association d'Assurances Mutuelles
— DE LA —
Nouvelle-Orléans.
Bureau, 102, rue du Canal.
QUATRIÈME ETAT TRIMESTRIEL.
— 1872. —

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le quatrième trimestre de 1872, expiré le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie	$317,188 65	
" maritimes	154,358 18	
" de rivières	78,929 01	550,473 84
En moins — primes non expirées	$235,929 14	
Primes remboursées	1,401 45	237,330 59
Primes nettes acquises		$313,143 25
Pertes par les incendies	$21,357 97	
" sur les mers	34,923 01	
" sur les rivières	6,081 30	
Réservé pour pertes non réglées	107,500	
	$169,861 98	
Réassurances	15,573 93	
Compte des dépenses	15,888 13	
Réfaction (rebate)	3,704 95	
Profits et pertes	1,028 32	
En plus — 2 1[illegible]2 pour cent d'intérêt pour le quatrième trimestre sur le capital payé	22,60	
En moins : Escompte et intérêt	17,871 91	
		4,621 01
		210,926 38
Bénéfices nets		$102,206 75

— ACTIF —

Balance due sur Stock-notes	$67,792 94
En caisse	117,615 06
Billets et effets à recevoir	479,302 57
Actions et Bonds	113,752 88
Propriétés foncières	168,294 00
Primes en voie de collection	7,869 02
Assessment de 65 pour cent sur $392,175,00	189,364 39
Compte suspendu	30 00
Total	$1,165,840 37

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour de janvier 1873,
G. LE GARDEUR, Notaire public.

RÉCAPITULATION
DES QUATRE TRIMESTRES DE 1872.

Primes sur les incendies	$539,799 82	
Primes sur la marine	374,313 80	
Primes sur les rivières	208,081 95	$1,122,[illegible] 57
Primes non expirées	235,929 14	
Primes rendues	3,[illegible]	239,273 3[illegible]
Primes nettes acquises en 1872		$883,117 35
Pertes, dépenses, réassurances, réfaction (rebate), etc.		
Premier quartier	$169,147 50	
Second do	110,132 43	
Troisième do	79,365 61	
Quatrième do	210,928 38	569,594 26
Profit net de 1872		$313,523 09

PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.

Premier trimestre de 1872, 25 pour cent sur les primes et 2 1[illegible]2 pour cent sur l'action.

Deuxième trimestre de 1872, 25 pour cent sur les primes, et 2 1[illegible]2 pour cent sur l'action.

Troisième trimestre de 1872, 50 pour cent sur les primes, et 2 1[illegible]2 pour cent sur l'action.

Quatrième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1[illegible]2 pour cent sur l'action.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de recouvrer immédiatement des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes acquises pendant le quatrième trimestre de 1872, sujet à assessment, s'élevant à $291,175 99 ; et il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1[illegible]2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Chs. Cavaroc,	Arthur Poincy,
Chs. De Ruyter,	J. Eglé,
Leon Haas, Jr.,	P. S. Wiltz,
E. F. Mioton,	Léon Queyrouse,
Wm. Agar,	John Roché,
S. Cambon,	J. B. Levert.

8 janv—3m PP

H. CLOSTERMANN. JH BAYLE.
CLOSTERMANN & BAYLE,
IMPORTATEURS DE
Marchandises françaises, anglaises et allemandes.

La maison la plus ancienne à la Nouvelle-Orléans dans le commerce des "notions" dont elle fait une spécialité.

L'un des associés réside constamment en Europe pour y faire des achats ; cette maison peut offrir des avantages tels qu'elle défie toute concurrence.
Sept—3m PP

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS
121 et 123 rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE

[illegible] — Des Candis en gros et en petits bâtons, Tous espèces de Candis à la crème, Tous espèces de Candis enrobés, [illegible] (Horehound), [illegible], Pâte de Jujube, [illegible] de Chocolats, [illegible]

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Toute espèce de GATEAUX unis et simples.
GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

De tous temps toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que Fruits confits, Cristallisés de toutes grandeurs, Fruits de pâte de gomme, Fruits de sucre argenté, [illegible] de roses, Fleurs de tous genres, Corbeilles, [illegible], [illegible] fantaisie, [illegible] dentelle, etc. [illegible] au plus bas prix du marché.

NORMAN & REISS — Nos. 121 & 123 rue de la Vieille - Levée.

RUE VIEILLE-LEVÉE :
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, etc.

Fire Works !
ROMAN CANDLES
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
BATON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLONS,
FIRE CRACKERS.

PRIZE BOXES.
BON TON, SANTA CLAUS, CASH PRIZE BOX, NOVELTIES, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY.
A vendre par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.
1er oct. 1872—1an PP

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 14 JANVIER—CLASSE No 11

56	72	74	67	47	9	20	67	37	75	3[illegible]	17 [illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les grands journaux, se font en public et journellement, dans les salles de la Compagnie.
CHAS. T. HOWARD, [illegible]
Bureau St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans.
Nous soussignés, nous apposons notre signature au tirage de la Nouvelle-Orléans, le 14 Janvier 1873.
H. PERALTA,
ADAM GIFFEN, Commissaires.
[illegible]

AVIS. — Les créditeurs et les planteurs de coton, au-dessous de la rivière, sont priés de porter que le bateau à vapeur EMPIRE a changé ses jours de départ de la Nouvelle-Orléans ; les Paris [illegible] maintenant les MERCREDIS et les SAMEDIS, à [illegible] revenir à [illegible] les LUNDIS et les JEUDIS, à [illegible] heures du matin, [illegible] le fleuve le mardi, [illegible] du samedi. 11 janv [illegible]

Avis.

LA société de commerce qui existait entre Mme Marie Gaudet, épouse de M. Jean Auge, et M. Jean Justin Bienvenu, est dissoute depuis le 7 octobre 1872.

Mme Auge reprend la libre direction de son ancien magasin No 132 rue du Canal, et continuera le même genre d'affaires. 11 janv—1[illegible]

Avis.

LES personnes qui ont refusé de payer l'inspection des POIDS ET MESURES sont notifiées de venir payer dans les dix jours de cette date, de leurs payer leurs comptes seront mis en cour, à leurs frais.
E. V. THOMAS,
Bureau No [illegible] rue St. Anne, de 8 à 10 heures, et de 1 à 3. 11 jan—3f

Demande de Commis Pharmacien.

ON demande un bon commis pharmacien parlant le français, l'anglais et l'allemand. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser par lettre à Look Box 436, Bureau de Poste. 12 janv—3f

MAISON AUGE,
132 ...... CANAL 132

ARRIVAGES PAR FRANKFURT.
FLEURS riches et ordinaires, (gros et détail.)
VELOURS et RUBANS.
CEINTURES et NŒUDS pour dames.
ÉVENTAILS et OMBRELLES riches.
MAROQUINERIES et CUIRS de RUSSIE.
BIJOUTERIE, fantaisie, Ecaille, Jais, [illegible]
CHIGNONS, TRESSES, POSTICHES en tout genre.

VENTE de CHEVEUX, (gros et détail.)
PEIGNES et BROSSERIE, (Buffle, Ecaille, Ivoire.)

GANTS,
DE VEUVE X. JOUVIN & CO.
3000 paires blancs paille, noirs et couleurs de 1 à 4 boutons, pour dames et messieurs.

De JULES MATTON, de Grenoble.
Assortiment complet de 2 à 6 boutons.

COMPOSITION J. AUGE.
POUR LES CHEVEUX.
Seul et unique produit fabriqué en Louisiane ayant donné de merveilleux résultats pour l'entretien et la conservation de la chevelure.
Prochainement : Nouveaux arrivages par Panama et Canadian.
20 déc—1m PP

ASSURANCE.

LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company,
A laquelle l'Etat de la Louisiane a donné une charte.
Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier.

LES personnes qui désirent s'assurer sont informées que la Compagnie émet des polices d'assurance sur la vie, sur tous les plans approuvés, à aussi bas prix qu'aucune autre compagnie [illegible] Les pertes sont payées avec promptitude et libéralité.

1 déc 3m PP
JAMES H. LOW, Président.

LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA LOUISIANE.
Au No. 1[illegible] de la rue de la Commune.

Partage ses profits, et [illegible], avec les personnes qui s'assurent chez elle en leur accordant la réduction (rebate) régulière de prime à leur gré.

Elle assure contre les risques d'incendie, de rivières et de mer, et paie ses pertes de mer à la Nouvelle-Orléans, à New-York, à Liverpool, à Londres, au Havre, à Paris ou à Brême, au gré des assurés. [illegible]

J. P. BUCKLEY, Secrétaire.

VENDREDI [illegible]